

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(18\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Delpech, 16 octobre 1876](#)

Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Delpech, 16 octobre 1876

Auteur·e : [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familièstère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[16 octobre 1876](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Delpech, Alphonse \(1821-1902\)](#)

Lieu de destinationAmiens (Somme)

Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

RésuméSur la séparation des époux Godin-Lemaire et la liquidation de la communauté de biens. Godin demande conseil à Delpech sur une demande d'Esther Lemaire d'autorisation pour le partage de la succession de son frère. Dans le post-scriptum, Godin s'étonne que la demande soit faite plusieurs années après le décès du frère d'Esther Lemaire.

Mots-clés

[Décès](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Lemaire, Joseph](#)
- [Lemaire, Sophie Esther \(1819-1881\)](#)

Événements cités[Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (18)

Collation1 p. (103r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/11/2023 Dernière modification le 01/06/2024

Guise le 16 8^{bre} 76

Cher Monsieur Dalpech,

Mad^e Gardin me demande une autorisation pour le partage de la succession de son père. Je vous envoie ci-joint copie de la pièce concernant cette demande et vous prie de me dire ce que j'ai à faire de mieux à ce sujet au point de vue de mes intérêts.

Veuillez agréer, cher Monsieur, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Gardin

M. Si je vous pose cette question, c'est à cause des affaires pendantes, autrement je n'aurais pas à hésiter pour lui donner cette autorisation. Mais je suis assez surpris que son père étant décidé depuis plusieurs années, ce soit en ce moment qu'elle me fasse cette demande.